

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 13 MAI 2024 À 19 H 30, AU CENTRE MARCEL-LACOSTE, SITUÉ AU 545, CHEMIN DES PATRIOTES SUD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Jacques Portelance, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Autre(s) présence(s) : mesdames Christine Ménard, directrice générale et Alexandre Quenneville, greffière.

Absences (s) : madame la conseillère Marie-Christine Moore.

Après vérification du quorum, Madame la mairesse Mélanie Villeneuve déclare la séance ordinaire du 13 mai 2024 ouverte.

**RÉSOLUTION
2024-05-105**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19h30.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **Première période de questions**
3. **Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités**
4. **Avis de motion**
5. **Règlementation**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Embauche - Embauche Journaliers
 - 6.2 Rupture du lien d'emploi
7. **Finances**
 - 7.1 Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 800 000 \$ qui sera réalisé le 24 mai 2024
 - 7.2 Soumissions pour l'émission d'obligations
8. **Développement et mise en valeur du territoire**
9. **Travaux publics**
10. **Famille, culture et loisir**
11. **Environnement**
12. **Sécurité aux citoyens**

13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée pour la première période de questions.

**RÉSOLUTION
2024-05-106**

EMBAUCHE - EMBAUCHE JOURNALIERS

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de journaliste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur territoire et environnement formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mai 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville embauche Monsieur Mathieu Vincent et Monsieur Dany Bissonnette à compter du 3 juin 2024 au poste de journaliste;

QUE le traitement et autres conditions de travail soit fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 - VOIRIE - SALAIRES RÉGULIERS.

**RÉSOLUTION
2024-05-107**

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT que la Ville autorise la fin d'emploi de l'employé numéro 3182 suite à l'évaluation de ce dossier par les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et du directeur territoire et environnement adressée aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre tenue le 6 mai 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville mette fin à l'emploi de l'employés numéro 3182 le 14 mai 2024.

QUE la Ville autorise la directrice générale à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser le versement de toute somme résiduelle liée au cumul de vacances pouvant être dues pour fin d'emploi selon la loi applicable, le cas échéant.

QUE le conseil municipal donne instruction à la directrice générale d'acheminer copie de la présente résolution à l'employé numéro 3182.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

**RÉSOLUTION
2024-05-108**

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 800 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 MAI 2024

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 800 000 \$ qui sera réalisé le 24 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-435	187 422 \$
E-457	4 612 578 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-457, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park avait le 25 mars 2024, un emprunt au montant de 190 200 \$, sur un emprunt original de 489 300 \$, concernant le financement du règlement numéro E 435;

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 mars 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 24 mai 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro E 435;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D.S. DE BELOEIL – MONT-ST-HILAIRE
830, RUE LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville

d'Otterburn Park, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-457 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION
2024-05-109**

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement d'emprunt numéro E-435 et E-457, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 mai 2024, au montant de 4 800 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1	-	VALEURS	MOBILIÈRES	BANQUE	LAURENTIENNE	INC.
		177 000 \$		4,85000 %		2025
		186 000 \$		4,60000 %		2026
		195 000 \$		4,45000 %		2027
		204 000 \$		4,45000 %		2028
		4 038 000 \$		4,45000 %		2029

Prix : 98,74843 Coût réel : 4,76308 %

2	-	FINANCIÈRE		BANQUE	NATIONALE	INC.
		177 000 \$		4,75000 %		2025
		186 000 \$		4,65000 %		2026
		195 000 \$		4,55000 %		2027
		204 000 \$		4,45000 %		2028
		4 038 000 \$		4,45000 %		2029

Prix : 98,72400 Coût réel : 4,77192 %

3	-	RBC	DOMINION	VALEURS	MOBILIÈRES	INC.
		177 000 \$		5,25000 %		2025
		186 000 \$		5,00000 %		2026
		195 000 \$		4,75000 %		2027
		204 000 \$		4,50000 %		2028
		4 038 000 \$		4,50000 %		2029

Prix : 98,97000 Coût réel : 4,77504 %

4	-	BMO		NESBITT	BURNS	INC.
		177 000 \$		4,50000 %		2025
		186 000 \$		4,50000 %		2026
		195 000 \$		4,50000 %		2027

204 000 \$	4,50000 %	2028
4 038 000 \$	4,60000 %	2029

Prix : 99,23600 Coût réel : 4,77824 %

5	-	VALEURS	MOBILIÈRES	DESJARDINS	INC.
		177 000 \$	4,90000 %		2025
		186 000 \$	4,65000 %		2026
		195 000 \$	4,45000 %		2027
		204 000 \$	4,40000 %		2028
		4 038 000 \$	4,40000 %		2029

Prix : 98,31900 Coût réel : 4,82305 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 800 000 \$ de la Ville d'Otterburn Park soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elle a posé la question suivante de 19h38 à 19h44 :

- **Monsieur Jean-Michel Lanot** : avancement des démarches concernant le feu de circulation à l'entrée du projet « Le Patriote ».

**RÉSOLUTION
2024-05-110**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h45.

Mélanie Villeneuve
Mairesse

Alexandra Quenneville
Greffière